



COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMISSION

PRESIDENCE

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

N°001/CEMAC/C/P/CPM/26

**ACQUISITION D'ORDINATEURS PORTABLES, DE KIT COMPLET DE SYSTEME DE
VISIOCONFERENCE ET SES ACCESSOIRES**

SECTION 1 : Avis d'appel d'offres



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMISSION

PRÉSIDENCE

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°001/CEMAC/C/P/CPM/26

POUR L'ACQUISITION D'ORDINATEURS PORTABLES, DE KIT COMPLET DE SYSTÈME DE VISIOCONFÉRENCE ET SES ACCESSOIRES POUR LA COMMISSION DE LA CEMAC

La Commission de la CEMAC a prévu au budget 2026, une ligne de crédit pour l'acquisition de matériels informatiques et bureautiques.

Lot unique :

- 1. Soixante-dix-sept (77) ordinateurs portables et ses accessoires ;**
- 2. Cinq (5) kits complets de systèmes de visioconférence et des accessoires supplémentaires suivants:**
 - a) Quatre (04) microphones additionnels avec câblage de base flexible ;
 - b) Un (01) Hub de microphone Rally(concentrateur de micro) ;
 - c) Une (01) table-HUB ;
 - d) Trois (03) écrans 65" LCD rétro-éclairés par LED - 4K - pour signalétique numérique / communication interactive ;
 - e) Trois (03) Chariots pour écran plat - avec anticollision - Taille d'écran recommandée : 55" -105" - posé sur le sol avec roulette et ajustement en hauteur.

La Commission de la CEMAC invite les entreprises et remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli fermé pour la fourniture et l'installation des ordinateurs portables et les kits de systèmes de visioconférence au siège de la Commission de la CEMAC et dans les Représentations Pays.

Les entreprises intéressées, remplissant les conditions requises, peuvent obtenir un complément d'information et examiner le dossier d'appel d'offres au **siège de la Commission de la CEMAC à Bangui, dans les Représentations Pays CEMAC, ou par mail aux adresses suivantes : dsi@cemac.int / nganguet@cemac.int.**

Les offres devront être déposées au service courrier, au siège de la Commission de la CEMAC, **Avenue des Martyrs, B.P 969 Bangui, République Centrafricaine, en version papier exclusivement, au plus tard trente jours après la date de publication de cet avis d'appel d'offres.** Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les catalogues relatifs aux matériels devront être joints au dossier technique.

Le processus de sélection se déroulera conformément au **Règlement n°09/24-UEAC-001-CM-SE portant procédures de passation, d'exécution et règlement des marchés publics de la Communauté.**

Fait à Bangui, le

LE PRESIDENT

Baltasar ENGONGA EDJO'O

SECTION 2 : Règlement particulier de l'appel d'offres

A. Généralités

I. Définitions

Accords-cadres	:	Les accords-cadres sont des contrats conclus entre un des pouvoirs adjudicateurs et des opérateurs économiques publics ou privés ayant pour objet d'établir les termes régissant les marchés à passer au cours d'une période donnée, notamment en ce qui concerne les prix et, le cas échéant, les quantités envisagées.
Adjudication		Acte par lequel un marché est attribué
Appel d'offres ouvert		Mise en concurrence des entreprises sur la base de critères connus de tous.
Appel d'offres restreint		Mise en concurrence d'entreprises préalablement sélectionnées sur la base de critères connus de tous.
Attestation de bonne fin		Acte délivré par le maître d'ouvrage afin d'attester de la bonne fin d'une prestation.
Avenant		Acte contractuel modifiant certaines clauses du marché de base pour l'adapter à des événements (hausse des prix, changement de l'environnement, etc.) survenus après sa signature.
Avis d'appel d'offres		Invitation publique à soumissionner ouverte à toutes les entreprises éligibles.
Avis de sélection		Invitation publique à soumissionner ouverte à tous les consultants éligibles.
Bien		Chose matérielle ou droit dont la Banque dispose et qui lui appartient. Par exemple, biens meubles et immeubles.
Bilan de fin de projet		Document récapitulant les résultats (quantitatifs et qualitatifs) de l'exécution d'un marché.
Bon de commande ou lettre de commande		Document matérialisant la commande d'une marchandise ou l'exécution d'un service sous certaines conditions (prix, délai...)
Cahier de charges		Ensemble des conditions imposées dans le cadre des concessions par le concédant (maître d'ouvrage) et que doit respecter le concessionnaire (maître d'œuvre). Par extension, le cahier des charges est l'ensemble des conditions ou contraintes liées à la définition du besoin, la sélection d'un prestataire et l'exécution d'une prestation.
Cahier de recette		Document contractuel de référence définissant les modalités, les conditions et les tests de recette d'une prestation.
Clôture d'un marché		Opération constatant la fin de l'exécution d'une prestation.
Comité d'évaluation		Entité chargée de procéder à l'évaluation technique et financière des offres.
Commission des marchés		Entité chargée du choix des prestataires.
Consultant		Personne physique ou morale exécutant une prestation à caractère intellectuel.
Contrat		Convention écrite par laquelle la Commission de la CEMAC et une personne physique ou morale s'obligent l'une envers l'autre à exécuter une prestation donnée.
Dépouillement des offres		Analyse détaillée des offres

Dossier de sélection	Ensemble des pièces constitutives servant à informer les soumissionnaires des modalités de choix d'un prestataire.
Eligibilité d'un prestataire	Conditions d'accès aux marchés de la Commission de la CEMAC. Un prestataire est dit éligible s'il satisfait à ces conditions
Engagement de dépense	Mise en réserve de fonds nécessaires en vue de l'acquisition d'un bien ou d'un service sur la base de la signature d'un contrat par les deux parties, d'un bon de commande ou d'une lettre de commande.
Entrepreneur	Personne morale qui réalise des travaux.
Evaluation des offres	Opération qui consiste à apprécier le contenu des offres conformément aux spécifications du dossier de sélection.
Fournisseur	Personne morale qui fournit des biens ou des prestations de service
Garantie bancaire de restitution d'avance de démarrage	Garantie bancaire délivrée par un établissement agréé dans la CEMAC comme caution en contrepartie d'une avance de règlement consenti par le maître d'ouvrage.
Garantie bancaire de bonne exécution	Garantie bancaire délivrée par un établissement agréé dans la CEMAC qui assure à la Commission de la CEMAC que le fournisseur ou l'entrepreneur va exécuter intégralement la prestation ée Ille est assortie d'une retenue de garantie lorsque le marché prévoit une période de garantie.
Garantie bancaire de soumission	Garantie bancaire délivrée par un établissement agréé dans la CEMAC qui assure au client que le soumissionnaire s'engage sur la validité de sa soumission.
Garantie De bonne exécution	Acte délivré par le prestataire, le Maître d'ouvrage délégué afin d'attester de l'achèvement d'une prestation conformément aux dispositions contractuelles.
Génie civil	Ensemble des techniques contenant les constructions civiles
Gré à gré	Attribution d'un marché sans mise en concurrence des prestataires
Journal des actions	Registre sur lequel sont inscrites les actions réalisées, en cours et à réaliser, à des fins de suivi d'exécution d'un marché.
Liquidation financière	Clôture financière d'un marché. Elle intervient après la période de garantie s'il y'en a une et permet de lever la garantie de bonne exécution.
Livrable	Produit de la réalisation de d'une étape dans l'exécution du projet
Maître d'œuvre	Personne physique ou morale chargée de réaliser une prestation pour le compte du « Maître d'ouvrage ».
Maître d'ouvrage	Personne morale (la Commission de la CEMAC), bénéficiaire des prestations.
Maître d'ouvrage assistant	Entité interne déléguée par la Commission de la CEMAC pour le suivi de l'exécution d'une prestation réalisée par un tiers.
Maître d'ouvrage conseil	Personne physique ou morale chargée par la Commission de la CEMAC de l'assister dans le suivi de l'exécution d'une prestation réalisée par un tiers.
Maître d'ouvrage délégué	Personne physique ou morale chargée par la Commission de la CEMAC afin de superviser/suivre l'exécution d'une prestation.
Marché	Accord de volonté écrit, destiné à créer des rapports obligatoires entre la Commission de la CEMAC et un prestataire en vue de l'exécution d'un ouvrage, de la fourniture d'un bien ou d'un service moyennant un prix et dans un délai déterminé.

Marchés de travaux	Marchés dont l'objet est l'exécution d'un ouvrage de bâtiment ou de génie civil.
Marchés de biens	Marchés dont l'objet est la fourniture d'un bien donné (équipement ou fournitures diverses)).
Marchés de services	Marchés dont l'objet est la prestation d'un service bien défini ou la fourniture d'un bien matériel.
Offre	Ensemble des pièces constitutives d'une réponse d'un soumissionnaire à une procédure de sélection donnée/Elle concerne les éléments administratif, technique et financier.
Ordre de service	Document adressé à l'adjudicataire d'un marché afin de lui signifier de démarrer les travaux.
Prestation	Tous travaux, fournitures, services ou prestations intellectuelles à fournir conformément à l'objet du marché.
Procès-verbal	Compte-rendu écrit décrivant en détail le déroulement d'une opération.
Réception d'une prestation	Acte par lequel la livraison de la prestation est matérialisée. Elle peut être provisoire ou définitive.
Réception d'une offre	Action d'enregistrer l'offre, c'est-à-dire lui attribuer un numéro d'ordre.
Sélection de consultants	Mise en concurrence des candidats sur la base de critères connus de tous. La sélection peut être : - Locale : publication uniquement dans le pays et en s'adressant exclusivement aux personnes physique et morale implantées dans la ville de la Zone concernée. - Nationale : publication uniquement dans le pays et en s'adressant exclusivement aux personnes physique et morale implantées dans le pays de la zone concernée. - Internationale : publication dans la zone et hors zone CEMAC et en s'adressant aux personnes physiques ou morales éligibles.
Sélection ouverte de consultants	Mise en concurrence des consultants sur la base de critères connus de tous.
Sélection restreinte de consultants	Mise en concurrence des consultants préalablement sélectionnés sur la base de critères connus de tous.
Soumission	Une soumission est une offre remise par une personne physique ou morale en réponse à une sélection de prestataires.
Spécifications techniques	Description des caractéristiques minimales requises d'un matériau, d'une fourniture ou d'un service pour que ceux-ci répondent à l'usage auquel ils sont destinés.
Termes de référence	Spécification des missions assignées à un Consultant

II. Origine des fonds

Le projet est financé par les fonds de la Commission de la CEMAC.

III. Critères de provenance

1) Eligibilité des soumissionnaires

- 3.1.1. La nationalité du soumissionnaire sera celle du pays dans lequel le soumissionnaire est constitué en société et opère conformément aux lois dudit pays.
- 3.1.2. Un soumissionnaire sera réputé avoir la nationalité d'un pays s'il en est ressortissant ou s'il y est constitué en société établie et enregistrée dans le pays et y fonctionne conformément aux dispositions légales de ce pays. Ce critère s'applique également pour définir la nationalité des sous-traitants éventuels.
- 3.1.3. Tous les soumissionnaires ayant un conflit d'intérêt seront exclus. Un soumissionnaire pourra être considéré comme étant en situation de conflit d'intérêt avec une ou plusieurs des parties au processus d'appel d'offres s'ils sont associés, ou ont été associés dans le passé, directement ou indirectement, avec le consultant ou avec une autre entité qui a effectué la conception, défini le cahier des charges et les autres documents relatifs au Projet, ou qui sont proposés à titre d'Administrateur du Projet.

2) Critères de provenance des biens

La fourniture objet du présent appel d'offres sera de nature spécifiée dans les fiches techniques, le certificat d'origine faisant foi.

IV. Soumission unique

- 4.1.1. Chaque soumissionnaire ne présentera qu'une seule offre, soit à titre individuel, soit à titre de partenaire d'un groupement d'entreprises. Si un soumissionnaire présente plus d'une offre ou participe à plus d'une offre (sauf en qualité de sous-traitant ou dans le cas de variantes autorisées ou sollicitées), toutes les offres auxquelles il aura participé seront exclues.

V. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Commission de la CEMAC ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les prendre en charge.

VI. Visite du site d'implantation

Sans objet.

B. Dossier d'appel d'offres

I. Composition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offre est constitué des sections suivantes :

- Section 1 : avis d'appel d'offres
- Section 2 : règlement particulier de l'appel d'offres
- Section 3 : Clauses techniques de l'appel d'offres

- Section 4 : Modèles de formulaires (lettres de soumission, acte d'engagement, clauses particulières du contrat, garanties, autres lettres)

II. Modifications des dossiers d'appel d'offres

- 2.1. Avant la date limite de dépôt des soumissions, la Commission de la CEMAC pourra amender le dossier d'appel d'offres en publiant des addendas.
- 2.2. Chaque addendum sera publié dans les mêmes conditions que l'avis spécifique et sera également transmis par courrier, courriel ou tout autre moyen laissant trace écrite à tous les acquéreurs du dossier déjà identifiés. Tout addendum ainsi publié fera partie du dossier d'appel d'offres. Les soumissionnaires feront parvenir à la Commission de la CEMAC un accusé de réception écrit pour chaque addendum.

III. Retrait du dossier d'appel d'offres

La version électronique du dossier d'appel d'offres pourra être transmise par mail à la demande. Cette adresse mail sera également utilisée pour transmettre d'éventuels éclaircissements, modifications du dossier d'appel d'offres ou invitations à la séance d'ouverture des plis.

IV. Eclaircissements au dossier d'appel d'offres

Un soumissionnaire éventuel qui désire des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres peut en faire la demande par écrit aux adresses ci-dessous. La Commission de la CEMAC répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement à condition que la demande soit reçue 05 jours avant la date limite de dépôt des soumissions. Une copie de la réponse de l'employeur indiquant la question posée, mais sans indiquer l'auteur, sera adressée à tous les acquéreurs du dossier d'appel d'offres.

C. Préparation des offres

I. Langue de l'offre

La langue de l'offre est le **français**.

II. Réunion préparatoire à la remise des offres

Sans objet.

III. Documents constitutifs de l'offre

1) Dossier administratif

3.1.1. Le dossier administratif devra être constitué des éléments suivants :

- Une attestation d'inscription au registre de commerce
- Une carte de contribuable
- Un titre de patente
- Une plaquette de représentation de l'entreprise

3.1.2. Le dossier administratif détermine la recevabilité de l'offre

3.1.3. En l'absence de l'une de ces pièces, la soumission s'expose à un rejet de l'offre.

2) Dossier technique

Le dossier technique devra être constitué des éléments suivants :

- La lettre de soumission technique (conformément au modèle)
- L'offre technique conformément au plan indiqué en section IV (avec prospectus détaillés : caractéristiques techniques + photos)
- La garantie de soumission
- Engagement à assurer un service après-vente et des pièces de rechange :
 - o Le fournisseur demeure entièrement responsable de la garantie que tous les équipements objet de la présente consultation sont exempts de défauts tels que ceux de fabrication, de manière, de conception et de montage ;
 - o Durant la durée de garantie, le fournisseur sera tenu de remplacer gratuitement toutes les parties qui montreraient des défauts de conception, de fabrication ou d'installation ;
 - o Les équipements, une fois mis en place bénéficieront d'une garantie pour une période d'un (01) an à partir de la date de réception provisoire ou éventuellement, le PV de levée des réserves correspondantes.

3) Dossier financier

Le dossier financier devra être constitué des éléments suivants :

- La lettre de soumission financière (conformément au modèle)
- Le bordereau quantitatif des prix

IV. Délai de validité des offres

- 4.1. Les offres devront rester valables **90 jours** à compter de la date d'ouverture.
- 4.2. Une offre valable pour une période plus courte sera rejetée comme non conforme. Toutefois, il incombe aux soumissionnaires d'ajuster cette date pour tenir compte de toute prolongation de la date limite de dépôt des offres décidée conformément aux dispositions de la Commission Ad Hoc.
- 4.3. Dans des circonstances exceptionnelles, la Commission de la CEMAC pourra avant expiration de la durée initiale de validité des offres, demander aux soumissionnaires de prolonger ladite durée pour une durée pour une période déterminée. La demande et les réponses qui lui seront faites devront être présentées par écrit. Un soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa garantie. Sauf disposition contraire à la clause 18.3 des IS ci-dessous, un soumissionnaire qui consent à prolongation ne sera ni invité, ni autorisé à modifier son offre mais il sera invité à prolonger la durée de validité de sa garantie d'offre pour la période correspondante.

V. Monnaie et prix de l'offre

- 5.1 Les prix seront libellés en **FCFA**.
- 5.2 Le prix de l'offre comprendra la totalité des prestations telles que décrites dans la section IV et reposera sur le devis quantitatif chiffré présenté par le soumissionnaire.
- 5.3 Le soumissionnaire indiquera les prix unitaires et forfaitaires de tous les éléments inclus dans l'offre. Les éléments pour lesquels aucun prix unitaire et aucun forfait n'est indiqué ne seront pas payés lorsqu'ils seront livrés ou réputés avoir été inclus dans les autres prix unitaires et forfaitaires figurant dans l'offre. Le cas échéant, les corrections seront apportées en supprimant l'élément à corriger, en ajoutant le paraphe, la date et la correction.
- 5.4 Tous les droits, taxes et autres redevances qu'il appartient à l'entrepreneur de payer en vertu du contrat, ou pour une autre raison, à la date de 28 jours précédant la date limite de dépôt des soumissions, seront inclus dans les prix unitaires, forfaitaires et le prix total de l'offre présentée par le soumissionnaire.

VI. Garantie d'offre/ de soumission

- 6.1 Le soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, une garantie d'offre d'un montant de **2% du coût de son offre en FCFA**.
- 6.2 La garantie d'offre sera libellée en FCFA sous forme de garantie bancaire émise par une institution bancaire établie dans la CEMAC et agréé par la COBAC, conformément au modèle.
- 6.3 La garantie devra être soumise dans son format d'origine. Les copies ne seront pas acceptées.
- 6.4 La garantie devra rester valable pendant une période de 28 jours après la période originale de validité des offres, ou au minimum 28 jours après toute prolongation de la période de validité de l'offre demandée.
- 6.5 La garantie d'offre d'un groupement d'entreprises doit être émise au nom du groupement présentant l'offre et dresser la liste de tous les partenaires dudit groupement d'entreprises.
- 6.6 Toute offre non accompagnée d'une garantie d'offre acceptable sera rejetée.
- 6.7 Les garanties d'offre des soumissions
- 6.8 La garantie d'offre du soumissionnaire retenu est libérée à la signature du Marché et contre remise de la garantie de bonne exécution demandée.
- 6.9 La garantie d'offre pourra être saisie :
 - a) Si le soumissionnaire :
 - i) Retire son offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans son offre où
 - ii) N'accepte pas la correction par la Commission de la CEMAC des éventuelles erreurs arithmétiques contenues dans son offre.
 - b) Si le soumissionnaire retenu :
 - i) Ne signe pas le Marché où
 - ii) Ne remet pas la garantie de bonne exécution

VII. Variante de demande

Un soumissionnaire pourra présenter des soumissions variantes en même temps que son offre pour la solution requise (solution de base) et la Commission de la CEMAC ne prendra en compte que les soumissions variantes présentées par les soumissionnaires dont les soumissions de base auront été jugées recevables.

VIII. Nombre d'exemplaires de l'offre

- 8.1 Le dossier administratif sera composé d'un original et **04** copies.
- 8.2 L'offre technique comprendra un original et **04** copies.
- 8.3 L'offre financière comprendra un original et **04** copies.
- 8.4 En cas de différence entre eux, l'original fera foi.
- 8.5 Les dossiers de candidatures contiendront également une clé USB contenant des copies numériques des dossiers administratifs, techniques et financiers.

IX. Forme et signature de l'offre

- 9.1 L'original et toutes les copies de l'offre seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile. Ils seront signés par une ou des personnes dûment autorisées à engager le soumissionnaire. Cette dernière autorisation devra être donnée par écrit et jointe à l'offre.
- 9.2 L'offre et la fonction de chaque personne qui signe l'autorisation doivent être dactylographiées ou imprimées sous la signature.
- 9.3 L'offre ne contiendra aucune mention, interligne, rature ou surcharge, si ce n'est pour corriger des erreurs de la part du soumissionnaire, auquel cas lesdites corrections devront être paraphées par le ou les signataires de l'offre.

D. Remise des offres

I. Modalités de remise

- 1.1. Les dossiers administratifs, techniques et financiers ainsi présentés sont mis dans une enveloppe ou un carton extérieur portant la mention « REPONSE A L'AVIS D'APPEL D'OFFRE N°001/CEMAC/C/P/CPM/26 ACQUISITION DES MATERIELS INFORMATIQUES ET BUREAUTIQUES POUR LA COMMISSION DE LA CEMAC »
- 1.2. Si les enveloppes intérieures ne sont pas cachetées et marquées comme indiqué ci-dessus, la Commission de la CEMAC ne sera en aucun cas responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.
- 1.3. Si l'enveloppe extérieure indique l'identité du soumissionnaire, l'acheteur ne garantira pas le caractère anonyme du dépôt des offres mais cette mention ne constituera pas un motif de rejet de l'offre.

II. DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE

- 2.1. La date limite de remise des offres est fixée à 30 jours après la publication de l'avis d'appel d'offres.
- 2.2. La date d'ouverture des offres sera communiquée à travers une invitation par mail adressée aux différents contacts.

III. ADRESSE DE REMISE

- 3.1. Les offres devront parvenir à l'adresse suivante :

**Commission de la CEMAC,
Avenue des Martyrs,
B.P. 969 Bangui, République Centrafricaine**

E-mail : DSI@cemac.int, NGANGUEC@cemac.int

IV. Offres parvenues hors délai

- 4.1. Toute offre reçue au service courrier de la Commission de la CEMAC après les dates et heures limites de remise des offres spécifiées au point II sera rejetée et retournée au soumissionnaire.

V. Modification, retrait des offres par le soumissionnaire

- 5.1. Le soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait soit reçue par la Commission de la CEMAC avant les date et heure limites spécifiées pour la remise des offres.
- 5.2. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de remise des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée au point E IV.
- 5.3. Le retrait de son offre par un soumissionnaire pendant cet intervalle peut entraîner la saisie de la garantie d'offre.

E. Ouverture des offres

I. Validité de l'appel d'offres

L'appel d'offres est valable dès la réception d'au minimum une seule offre.

II. Ouverture des offres

2.1. L'ouverture de tous les plis, y compris les retraits et modifications se fera, en séance publique, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

2.2. Le lieu d'ouverture sera indiqué dans l'invitation que recevront les soumissionnaires.

Les représentants des soumissionnaires signeront la feuille de présence.

III. Lecture publique

3.1. Les plis seront ouverts un par un et seront annoncés dans chaque cas :

- Le nom du soumissionnaire ;
- L'existence de modification le cas échéant ;
- Le prix de l'offre, y compris les rabais inconditionnels le cas échéant ;
- L'existence ou l'absence de garantie d'offre, si elle est requise ;
- L'existence ou l'absence de l'autorisation de signature requise ;

3.2. La Commission de la CEMAC établira un procès-verbal de séance d'ouverture des plis au terme de ladite séance.

3.3. Le texte du procès-verbal devra être diffusé à tous les soumissionnaires qui ont déposé leur offre dans les délais prescrits.

F. Evaluation des offres

I. Examen préliminaire des offres

1.1 Les offres seront examinées pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été dûment signés et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.

1.2 Avant l'évaluation détaillée, la Commission de la CEMAC déterminera si chaque offre est recevable. Aux fins de cette détermination, une offre conforme pour l'essentiel est une offre recevable à toutes les stipulations, spécifications et conditions du dossier d'appel d'offres, sans divergences, exceptions, objections, conditions ou réserves notables. Les divergences, exceptions, objections, conditions ou réserves notables sont celles :

- i) Qui limitent de manière substantielle la portée, la qualité ou les performances où
- ii) Qui limitent d'une manière substantielle et non conforme au dossier d'appel d'offres, les droits de la Commission de la CEMAC ou les obligations du soumissionnaire au titre du Marché et
- iii) Dont l'acceptation serait préjudiciable aux soumissionnaires ayant présenté des offres conformes pour l'essentiel.

1.3 Les offres non conformes pour l'essentiel seront rejetées et ne pourront faire l'objet de modifications visant à en rectifier la non-conformité. La Commission de la CEMAC déterminera si une offre est conforme pour l'essentiel en se fondant sur le contenu de l'offre proprement dit.

II. Examen détaillé des offres

2.1 Avant de procéder à l'évaluation détaillée des offres, la Commission Ad Hoc déterminera si chaque soumission satisfait aux critères de recevabilité.

- 2.2 Une soumission conforme pour l'essentiel est une soumission qui satisfait à tous les termes et spécifications du dossier d'appel d'offres sans différence significative ni réserve. Une différence ou leur soumissionnaire réserve est dite significative si ELLE (a) affecte d'une manière fondamentale l'étendue, la qualité ou le résultat des travaux ; (b) limite de manière fondamentale, contraire au dossier d'appel d'offres, les droits de la Commission de la CEMAC ou les obligations du soumissionnaire consignés dans le contrat ou (c) constitue un fait dont la rectification affecterait injustement la position concurrentielle des autres soumissionnaires qui présentent des soumissions conformes pour l'essentiel.
- 2.3 Si une soumission n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera rejetée et ne pourra pas être admise ultérieurement, même après correction ou suppression de la différence ou de la réserve non conforme.
- 2.4 Les soumissions jugées conformes pour l'essentiel feront l'objet de vérifications afin de détecter les erreurs de calcul. Ces erreurs seront rectifiées de la manière indiquée ci-après. S'il y'a contradiction entre le prix unitaire et le prix total, obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités ou entre les sous-totaux et le prix total, le prix unitaire ou les sous-totaux prévaudront et le prix total sera corrigé. S'il y'a contradiction entre le montant indiqué en toutes lettres et le montant indiqué en chiffres, le montant en toutes lettres prévaudra. Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs, son offre sera rejetée et sa garantie d'offre pourra être saisie.
- 2.5 La Commission Ad Hoc peut tolérer des différences mineures, des vices de formes ou des irrégularités sans conséquence, pour autant que ces différences ne portent pas préjudice aux autres soumissionnaires ou n'affectent pas le classement des offres.
- 2.6 La Commission Ad Hoc pourra, à son gré, demander aux soumissionnaires des éclaircissements sur leur soumission, y compris en ce qui concerne les ventilations des prix unitaires. Les demandes d'éclaircissement et les réponses à celles-ci devront être présentées par écrit mais aucun changement de prix ou sur le contenu de la soumission ne sera demandé, offert ni autorisé, si ce n'est pour confirmer les corrections apportées aux erreurs de calcul découvertes par la Commission Ad Hoc lors de l'évaluation des dossiers.

III. PREFERENCE COMMUNAUTAIRE

- 3.1. Une marge de préférence communautaire est accordée aux entreprises installées dans la sous-région. Cette marge constitue 10% du montant de l'offre financière.
- 3.2. La marge de préférence communautaire ne peut être qu'appliquée que :
- A l'issue de l'évaluation technique ayant abouti à la sélection des offres qualifiées techniquement et jugées équivalentes ;
 - Après toutes les corrections et application de rabais éventuels sur la proposition financière des soumissionnaires.
- 3.3. Est considérée comme entreprise communautaire :
- Toute entreprise ou société ayant son siège social dans le territoire communautaire ;
 - Tout groupement d'entreprises dont le chef de file est une société installée dans le territoire de la Communauté.

G. Vérification à posteriori et attribution du marché

I. Vérification à posteriori

- 1.1 La Commission de la CEMAC s'assurera à ses propres frais que les soumissionnaires (y compris les partenaires d'un groupement ou tout sous-traitant pour lequel leurs qualifications soient prises en compte dans les qualifications requises du soumissionnaire) retenu pour avoir remis l'offre conforme évaluée la mieux disant a les qualifications voulues pour exécuter le marché de façon satisfaisante.

- 1.2 Si le Marché faisant l'objet du présent dossier d'appel d'offres a donné lieu à une procédure de pré-qualification, la Commission de la CEMAC s'assurera de la manière décrite ci-dessus qu'aucun changement substantiel n'est intervenu après la pré-qualification, qui affecte négativement la capacité du Soumissionnaire ayant remis l'offre conforme évaluée la mieux disant à exécuter le marché.
- 1.3 Cette détermination portera sur les capacités du Soumissionnaire au plan financier et technique, et en matière de conception, d'intégration, de personnalisation, de production, de gestion et de support, et elle sera fondée sur un examen des pièces justificatives des qualifications du Soumissionnaire et sur toute autre information que la Commission de la CEMAC jugera nécessaire et appropriée. Elle pourra inclure la prise de contact avec les clients donnés comme références par le soumissionnaire, des inspections sur le terrain et toute autre mesure.

II. Attribution du marché

a) Conséquence de la vérification à posteriori

Le soumissionnaire ayant remis l'offre conforme évaluée la moins-disante ne pourra se voir attribuer le marché que si la vérification à posteriori se conclue de manière positive. Dans la négative, son offre sera rejetée et la Commission de la CEMAC examinera la deuxième offre évaluée la moins-disante, pour s'assurer de la même façon de la capacité du soumissionnaire à exécuter le marché de manière satisfaisante.

b) Annulation de la procédure

La Commission de la CEMAC se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, d'annuler la procédure d'appel d'offres et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'attribution du marché, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des soumissionnaires.

c) Attribution

Sous réserve des propositions de la clause ci-dessus, la Commission de la CEMAC attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été jugée conforme pour l'essentiel et évaluée la moins-disante, sous réserve que ledit soumissionnaire ait en outre été jugé qualifié pour exécuter le marché de manière satisfaisante.

d) Modification des quantités au moment de l'attribution

La Commission de la CEMAC se réserve le droit, au moment de l'attribution du Marché, d'augmenter ou diminuer les quantités par rapport à celles initialement définies dans les spécifications techniques (telles qu'amendées par tout additif émis), dans la limite de 30% du montant du contrat initial, sans modification des prix unitaires ou d'autres conditions.

e) Notification d'attribution et signature du marché

Avant l'expiration du délai de validité des offres, la Commission de la CEMAC notifiera par écrit au soumissionnaire retenu que son offre a été acceptée et l'invitera à venir signer le marché.

Le contrat comprendra tous les accords souscrits entre la Commission de la CEMAC et le soumissionnaire sélectionné. Il sera signé dans un délai de 28 jours suivant la date de notification d'attribution.

f) Garantie de bonne exécution

Dans les dix (10) jours suivant la signature du marché, le soumissionnaire retenu fournira la garantie de bonne exécution conformément au modèle figurant dans le dossier d'appel d'offres.

Si le soumissionnaire sélectionné ne délivre pas la garantie de bonne exécution dans les délais, la Commission de la CEMAC se réserve le droit d'annuler l'attribution du contrat et d'encaisser la garantie de soumission.

g) Information des autres soumissionnaires

Après la signature du contrat et la réception de la garantie de bonne exécution, la Commission de la CEMAC notifiera dans les plus brefs délais à chacun des soumissionnaires non retenus que leur offre n'a pas été retenue et libérera leur garantie d'offre.

Un avis d'attribution sera publié sur le site web de la Commission de la CEMAC.

h) Délai de livraison et cas de force majeure

Le fournisseur s'engage à livrer les fournitures objet de cette consultation dans un délai de trente (30) jours dès le lendemain de la réception de la notification du marché.

i) Pénalités pour retard dans l'exécution

En cas de retard dans l'exécution de cette consultation par rapport aux délais contractuels, il sera appliqué de plein droit et sans mise en demeure préalable au fournisseur, une pénalité de 1/1000 de la valeur de la fourniture non-livrée dans le délai prévu. Cette pénalité est plafonnée à 5% du montant du marché augmenté le cas échéant du montant de l'avenant.

j) Réception

A l'issue des essais de réception, il sera établi un PV de réception provisoire qui sera signé par les représentants de la Commission de la CEMAC et du fournisseur. A la suite d'une réception provisoire prononcée avec réserves, le PV de réception doit indiquer le délai imparti pour lever les réserves. La Commission de la CEMAC prescrira par ordre de service au fournisseur, toutes réparations ou réfections qu'elle jugera nécessaire. Le fournisseur effectuera ces travaux à ses frais.

h) Documents d'expédition

- Facture commerciale;
- Bon de livraison ;
- PV de réception provisoire signé sans réserve.

H. Annulation, résiliation et traitement des différends

I. Annulation de procédure

La commission de la CEMAC se réserve le droit d'annuler la procédure à n'importe quel moment. Les candidats seront informés dans un délai raisonnable des causes de l'annulation.

II. Résiliation

Au cas où le fournisseur ne satisfait pas à ses obligations, la Commission de la CEMAC le met en demeure par lettre recommandée lui demandant de remplir ses obligations dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de notification de la mise en demeure.

Passé ce délai, la Commission pourra résilier purement et simplement le contrat.

III. Règlement de différents

En cas de survenance d'un litige et faute d'arrangement à l'amiable entre les deux parties, la compétence est attribuée à la Cour de Justice Communautaire pour le règlement dudit litige.

SECTION 3 : Clauses techniques de l'appel d'offres

Section 3 : Clauses techniques de l'appel d'offres

Article	Caractéristiques du matériel	Qté
Ordinateurs Portables gamme professionnelle LENOVO (ThinkPad X1 Carbon Gen 12) et accessoires	• Système d'exploitation préinstallé : licence Windows 11 Professionnel 64. • Famille de Processeur : Intel® Core™ Ultra 7 de dernière génération. • Mémoire RAM : 16 Go extensible à 32 Go. • Stockage : Disque dur SSD 512 Go minimum. • Écran : 14 pouces, anti-éblouissement, tactile, faible consommation ; • Connectivité sans fil : Intel® WiFi et Bluetooth®. • Ports et emplacements : ports USB-C®, ports USB-A, Connecteur mixte, écouteurs/micro, HDMI 2.1, emplacement pour carte nano SIM. • Appareil photo intégré. • Clavier français rétroéclairé, étanche.	77
Souris sans fil	• Ergonomiques, compatibles avec les ordinateurs portables.	77
Sacoches de transport	• Protections adaptées aux dimensions des ordinateurs	77
Système de visioconférence modulable avec caméra et ses accessoires	• Le Kit complet de Système visioconférence Logitech Rally Plus pour une salle de 20 personnes minimum (Logitech Rally Plus - kit de vidéo-conférence : Caméra de rallye, Hub pour écrans Rally, Hub pour table Rally, 2 haut-parleurs Rally, 2 Rally Mic Pods).	5
Accessoires supplémentaire Logitech Rally Plus	• Microphones additionnels pour systèmes Logitech Rally et Rally Plus avec câblage de base flexible ;	4
	• Hub de microphone Rally (concentrateur de micro) ;	1
	• Table-HUB ;	1
	• Écran 65" LCD rétro-éclairé par LED - 4K -pour signalétique numérique / communication interactive ;	3
	• Chariot pour écran plat - avec anticollision - Taille d'écran recommandée : 55'' -105'' - posé sur le sol avec roulette et ajustement en hauteur	3

Ⓒ

I. Bordereau descriptif quantitatif

N°	Désignation	Quantité	P. Unitaire	P. total	Délai de livraison	Lieu de livraison
	• Ordinateur Portable • Souris • Sacoques de transport • Système de visioconférence modulable avec caméra et ses accessoires • microphones avec câblage de base flexible • Hub de microphone Rally (concentrateur de micro) • table-HUB • Écran 65" LCD rétro-éclairé par LED - 4K -pour signalétique numérique / communication interactive • Chariot pour écran plat - avec anticollision - Taille d'écran recommandée : 55'' -105'' - - posé sur le sol avec roulette et ajustement en hauteur	77 77 77 5 4 1 1 3 3			30 jours	Commission de la CEMAC, Avenue des Martyrs, B.P. 969 Bangui, République Centrafricaine
	Prix total HT/HD					

SECTION 4 : Modèles de formulaires

A. Formulaire de soumission

Lettre de soumission de la proposition financière

Je, soussigné,.....(indiquer le nom et la qualité du signataire)

Représentant la société, l'entreprise ou le groupement⁽¹⁾..... dont le siège social est à..... Inscrite au registre de commerce de Sous le n°

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'appel d'offres y compris les additifs

N°(Rappeler l'objet de l'appel d'offres)

- Me soumetts et m'engage à livrer les prestations conformément au dossier d'appel d'offres, moyennant les prix que j'ai établis moi-même sur la base du bordereau de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre à :
-(en chiffres et en lettres) F CFA
Hors Taxes, Hors Douanes ;
- M'engage à livrer les fournitures et équipements informatiques et bureautiques dans un délai demois ;
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai de jours (indiquer la durée de validité, en principe 90 jours) à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

.....
.....

La Commission de la CEMAC se libèrera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n°..... ouvert au nom de

..... auprès de la banque..... Agence de

Avant signature du marché , la présente soumission acceptée par moi vaudra engagement entre nous.

Fait à....., le

Signature de.....

En qualité dedûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de⁽²⁾¹

(1) Supprimer la mention inutile

(2) Annexer la lettre de pouvoir

Section 4 : modèles de formulaires

B. Formulaire de bordereaux de prix

N°	Désignations	Spécifications techniques	Qté	P.U	PT HT/HD
	Total Général HT/HD				

C- Garantie de l'offre (garantie bancaire)

(Insérer le nom de la banque)

Bénéficiaire : (insérer le nom et l'adresse de l'Acheteur)

Date : (insérer date)

Garantie d'offre n° : (insérer n° de garantie)

En vertu des dispositions du dossier d'appel d'offres relatif à l'appel d'offre n° _____ pour _____,

et à la demande du soumissionnaire, nous (insérer nom de la banque) nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de (insérer la somme en chiffres), (insérer la somme en lettres) FCFA équivalent à 2% du montant de l'offre du soumissionnaire.

Votre demande de paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le soumissionnaire n'a pas exécuté une des obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'offre, à savoir :

- a) S'il retire l'offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans la lettre de soumission de l'offre ; ou
- b) Si, s'étant vu notifier l'acceptation de l'offre par l'Acheteur avant l'expiration de cette période, il :
 - i. ne signe pas le marché ; ou
 - ii. ne fournit pas la garantie de bonne exécution du marché dans les délais.

La présente garantie expire :

- (a) Si le marché est octroyé au soumissionnaire et dès réception par nous de la garantie de bonne exécution émise en notre nom, selon les stipulations du dossier d'appel d'offres ;
- (b) Si le marché n'est pas octroyé au soumissionnaire, à la date de publication de l'avis d'attribution du marché, ou (ii) vingt-huit (28) jours après l'expiration de l'offre.

Toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue à cette date au plus tard.

Titre (capacité juridique de la personne signataire)

Nom (nom complet de la personne signataire)

D- Formulaire de renseignements sur le soumissionnaire

Date : (insérer la date (jour, mois, année))

AAO N° : (insérer le numéro d'appel d'offres)

1. Nom du soumissionnaire : (insérer le nom légal du soumissionnaire)
2. En cas de groupement, noms de tous les membres : (insérer le nom légal de chaque membre du groupement)
3. Pays où le soumissionnaire est, ou sera légalement enregistré (insérer le nom du pays d'enregistrement)
4. Année d'enregistrement du soumissionnaire dans le pays d'enregistrement : (insérer l'année d'enregistrement)
5. Adresse officielle du soumissionnaire dans le pays d'enregistrement : (insérer l'adresse légale du soumissionnaire dans le pays d'enregistrement)
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du soumissionnaire : Nom : (insérer le nom du représentant du soumissionnaire) Adresse : (insérer l'adresse du représentant du soumissionnaire) Téléphone/Fac-similé : (insérer le n° de téléphone/fac-similé du représentant du soumissionnaire) Adresse électronique : (insérer l'adresse électronique du représentant du soumissionnaire)
7. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après : (cocher la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints) Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée en 1 ci-dessus. En cas de groupement, lettre d'intention de constituer u groupement, ou accord de groupement. Dans le cas d'une entreprise publique du pays bénéficiaire, documents établissant qu'elle est juridiquement et financièrement autonome et administrées selon les règles du droit commercial.

Section 4 : modèles de formulaires

I. Lettre de soumission de l'offre

Date : (insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre)

AAO N° : (insérer le numéro de l'Appel d'Offres)

Variante N° : (insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante)

A : (insérer le nom complet de l'acheteur)

Nous, les soussignés attestons que :

- a) Nous avons examiné le dossier d'appel d'offres, y compris l'amendement/les amendements N° : (insérer les numéros et date d'émission de chacun des amendements) ; et n'avons aucune réserve à leur égard ;
- b) Nous nous engageons à fournir conformément au dossier d'appel d'offres et au calendrier de livraison spécifié dans le bordereau des quantités, calendrier de livraison et spécifications techniques, les fournitures et services connexes ci-après : (insérer une brève description des fournitures et services connexes)
- c) Le prix total de notre offre, hors rabais offerts à l'alinéa (d) ci-après est de : (insérer le prix total de l'offre en lettres et en chiffres, FCFA)
- d) Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

(indiquer en détail les rabais offerts, le cas échéant, et le (ou les) article(s) du (ou des) bordereau(x) des prix au(x)quel(s) ils s'appliquent)
(indiquer aussi en détail la méthode qui sera utilisée pour appliquer les rabais offerts, le cas échéant)
- e) Notre offre demeurera valide pendant la période requise en section 2. IV.4.1 à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Cette offre continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période.
- f) Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution du marché conformément à la clause G.II.F de la section 2 ;
- g) Les honoraires ou commissions ci-après ont été versés ou doivent être versés en rapport
- h) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché formel soit établi et signé.
- i) Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins-disant, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Titre et Nom (insérer le nom complet de la personne signataire de l'offre)

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de (insérer le nom complet du soumissionnaire).